

UNIVERSITE DU LITORAL CÔTE D'OPALE
IUT DU LITTORAL CÔTE D'OPALE

REGLEMENT INTERIEUR DE L'I.U.T. DU LITTORAL CÔTE D'OPALE

REGLEMENT DES ETUDES - BUT

Titre I : Discipline générale

Article I.1 Comportement :

Les usagers, en leur qualité d'étudiants de l'I.U.T sont tenus d'avoir, en toutes circonstances, à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement, un comportement correct et une tenue décente.

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux de l'établissement. Les téléphones portables doivent être éteints pendant les enseignements et les contrôles.

Droit à l'image : le fait de filmer des personnes sans leur consentement est répréhensible pénalement et tout étudiant qui s'y livre est passible du conseil de discipline.

Il est interdit de manger dans les salles d'enseignement. Les boissons doivent être consommées à proximité des distributeurs. Les gobelets en cartons et boîtes type cannette, doivent être déposés dans les conteneurs destinés au recyclage.

L'usage de téléphone, ordinateur portable, tablette, et autres objets connectés, est interdit pendant les enseignements et les contrôles, sauf autorisation spécifique de l'enseignant. Les téléphones doivent être éteints.

Les étudiants doivent impérativement utiliser leur courriel institutionnel (prenom.nom@etu.univ-littoral.fr) qui leur est attribué lors de leur inscription administrative pour toutes correspondances avec les enseignants et personnels de l'IUT. Le cas échéant, les demandes effectuées par un type de courriel différent ne seront pas prises en considération.

Le non-respect des personnes, des locaux et des matériels, tout fait de nature à porter atteinte au bon ordre de l'IUT, entraîne des sanctions disciplinaires dans le cadre de la section disciplinaire de l'Etablissement, conformément aux dispositions universitaires.

Article I.2 Sécurité :

Les étudiants doivent se conformer strictement aux consignes générales de sécurité affichées dans l'Etablissement.

Le code de la route s'applique sur les parkings de l'IUT. La vitesse y est limitée à 10km/heure.

Article I.3 Responsabilité de l'établissement :

L'Etablissement décline toute responsabilité en cas de vol ou perte de tout objet personnel au

détriment d'un usager. De même, les dégradations et accidents survenus sur les aires de stationnement, sont des événements de voie publique qui n'engagent en rien la responsabilité de l'établissement.

Article I.4 Ressources informatiques :

Les matériels informatiques et les supports numériques ne peuvent être utilisés que pour les besoins d'enseignement et de recherche agréés par l'établissement. Tout autre usage est exclu. Tous les usagers sont signataires de la charte informatique de l'université.

Article I.5 Bizutage et pratiques assimilées :

Le bizutage constitue un délit puni de six mois d'emprisonnement et d'une amende d'un montant de 7500 euros, peines doublées si la victime est mineure ou vulnérable. On entend par bizutage, tout acte humiliant ou dégradant, en ce sens qu'il porte atteinte à la dignité de la personne humaine.

Au-delà des auteurs directs des faits, les personnes physiques qui ont créé, ou contribué à créer une telle situation, celles qui n'ont pas pris les mesures permettant de l'éviter, ont failli à une obligation de prudence ou de sécurité destinée à l'éviter, ou se sont abstenues d'intervenir pour l'empêcher voient leur responsabilité pénale engagée, que les faits aient été commis à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement. Indépendamment des poursuites pénales, tous s'exposent à des mesures disciplinaires prises par le président de l'université (exclusion pour les étudiants, sanctions spécifiques pour les personnels de l'université).

Extrait de la circulaire du 22 Septembre 2015 : « Il n'existe ni bizutage bon enfant, ni pression du groupe acceptable, mais des délits et des pratiques d'un autre âge »

Article I.6 Lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes :

L' Université met en place un dispositif de signalement et d'alerte des discriminations, du harcèlement et des violences sexuelles et sexistes dont un.e étudiant.e pourrait être victime dans sa vie étudiante. Il peut écrire au mail à l'adresse : stop.discrimination@univ-littoral.fr ou rencontrer sur chaque pôle de l'ULCO un des trois référent.es (étudiant.e, enseignant.e et agent.e). Toutes les infos et les coordonnées sur <https://egalite.univ-littoral.fr/>

Titre II : Assiduité

Article II.1 Obligation réglementaire :

La présence à tous les cours, travaux dirigés, travaux pratiques, conférences, visites, stages et, d'une manière générale, à toutes les activités universitaires organisées par un Département de l'IUT est obligatoire.

Les absences sont comptabilisées par séances pédagogiques. Toutes les absences doivent être signalées et justifiées par l'étudiant ou son représentant légal au département. Le Jury tiendra compte de la fréquence des absences en cas de délibération.

Les étudiants en alternance (formation continue et apprentissage) prennent leurs congés en dehors des périodes d'enseignement.

II.1.1 Absence prévue :

Dans le cas d'une absence prévisible, l'étudiant doit en informer par avance le département, en présentant les justificatifs et les convocations officielles aux enseignants concernés et au secrétariat pédagogique du département.

II.1.2 Justification et délai :

Dans les autres cas, l'absence doit être signalée et justifiée par un document officiel dans les deux jours ouvrables à compter du début de l'absence. Au-delà de deux jours, l'absence est considérée injustifiée.

II.1.3 Nature des justifications :

Sont justifiées les absences pour : maladie, deuil, examen du permis de conduire, contrainte exceptionnelle insurmontable à l'appréciation du chef de département. Le justificatif doit être un document officiel daté portant mention des jours d'absence.

Le département peut considérer comme justifiée une absence pour recherche de stage, à condition que l'étudiant fasse viser par l'employeur qu'il sollicite, une demande d'autorisation d'absence spécifique (disponible au secrétariat de la formation).

II.1.4 Non-Justification des absences pour les étudiants alternants

Toute absence non justifiée donne lieu à information auprès de l'employeur de la part du CFA après concertation avec l'équipe pédagogique.

Les absences injustifiées concernent : les congés payés pris sur le temps de formation, les périodes gardées en entreprise sur le temps de formation (hors demande d'absence exceptionnelle), des absences pour raisons de santé non couvertes par un arrêt de travail et autres absences non justifiées.

Les absences injustifiées peuvent donner lieu à des retenues sur salaire et à des sanctions pédagogiques. Des absences injustifiées répétées peuvent conduire à **la rupture du contrat d'apprentissage par l'employeur.**

II.1.5 Retard

A la suite d'un retard (quelle qu'en soit la durée), l'enseignant concerné a toute latitude pour accepter ou refuser l'accès de l'étudiant à la séance pédagogique concernée. En cas de refus, l'étudiant est noté absent ; cette absence est traitée selon les modalités précédentes.

II.1.6 Exclusion d'une séance :

Un enseignant peut exclure de la séance pédagogique un étudiant à cause de son retard, de son comportement, de ses propos... Dans ces conditions, l'absence est considérée comme injustifiée.

II.1.7 Paiement des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux :

Conditions requises pour le paiement : afin de ne pas retarder le paiement des bourses, le contrôle du service des bourses interviendra généralement à posteriori.

Lorsque pour des raisons médicales graves (traitement médical, hospitalisation) l'étudiant boursier doit interrompre ses études au cours de l'année universitaire, il est tenu d'en informer

l'IUT en apportant toutes les pièces justificatives nécessaires. Dans ce cas, cette interruption ne suspend pas le paiement de la bourse pendant la période considérée.

Par ailleurs les étudiants titulaires d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux inscrits dans l'établissement d'enseignement supérieur français, mais qui vont suivre parallèlement des études à l'étranger (quel que soit le pays d'accueil) doivent obtenir des autorités pédagogiques une dispense d'assiduité et l'autorisation de se présenter aux épreuves de fin d'année pour conserver le bénéfice de leur bourse.

Présentation aux épreuves de contrôle : le candidat boursier s'engage également à se présenter aux épreuves du contrôle continu et aux examens et concours relatifs à sa scolarité. Dans le cas contraire un ordre de reversement d'une partie ou de la totalité de la bourse peut être établi. L'étudiant doit être informé au préalable de cette mesure afin de fournir d'éventuelles informations complémentaires.

Titre III : Contrôles des connaissances et des compétences

Toutes les matières enseignées en cours d'année et figurant au Programme National font l'objet d'un contrôle d'assiduité et d'une vérification des connaissances et des compétences par contrôle continu sous diverses modalités (interrogations écrites, interrogations orales, comptes rendus de travaux pratiques et toute forme d'évaluation).

En cas de redoublement, pour chaque unité d'enseignement non validée, l'étudiant doit suivre les enseignements de toutes les matières, participer aux séances de Travaux Pratiques et participer à tous les contrôles des connaissances, y compris dans les matières de l'unité d'enseignement gratifiées d'une note supérieure à la moyenne, l'année précédente : il n'existe pas de validation de matière

Article III.1 : Contrôles :

- Chaque séance de cours, TD, TP ou autre fait l'objet d'un contrôle d'assiduité noté.
- Chaque séance peut faire l'objet d'une évaluation. Les évaluations peuvent être prévues et affichées sur l'emploi du temps, ou non prévues à la discrétion de l'enseignant concerné.
- Chaque évaluation et contrôle d'assiduité fait l'objet d'une note prise en compte pour le calcul de la moyenne de chaque matière.
- Les modalités de contrôle des connaissances, et les règles de calcul des moyennes de chaque matière sont communiquées aux étudiants en début d'année.
- Lors d'un contrôle de type devoir sur table, les étudiants déposent au fond de la salle leurs cartables et autres matériels personnels notamment les téléphones, montres et tous objets connectés

- En cas de flagrant délit de fraude, ou tentative de fraude, l'enseignant prend toutes mesures pour faire cesser la fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats. La matérialité des faits est consignée dans un procès-verbal qui devra être signé par l'enseignant responsable de la surveillance et contresigné par le ou les étudiants concernés. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal.

La copie est consignée avec le procès-verbal dans un rapport remis au chef de département et au président du jury qui saisit immédiatement la section disciplinaire du Conseil d'Administration de l'université.

- Plagiat : Il n'est pas interdit de citer, en le copiant, le travail d'un autre, à condition de le signaler (écrire le nom de l'auteur et copier ce qu'il a écrit en le plaçant entre guillemets : « »). Mais, il est interdit de plagier. Le plagiat consiste, pour le « copieur », à recopier le

travail d'une autre personne et à le présenter comme si c'était son propre travail. Cette pratique est constitutive de fraude et sanctionnée comme telle. Constatée par le correcteur, elle est rapportée au chef de département qui saisit la section disciplinaire de l'université.

- Toute absence injustifiée à un contrôle de connaissances entraîne la note zéro à ce contrôle.

-En cas d'absence justifiée, l'étudiant prend l'initiative de contacter dès son retour, outre le secrétariat, l'enseignant concerné qui prendra toute disposition pour préserver l'égalité de traitement au sein du groupe (contrôle de rattrapage ou toute autre adaptation). **A défaut, il sera noté zéro.**

En cas de litige sur le caractère justifié de l'absence, le chef de département se prononce, éventuellement, après avis du conseil des enseignants.

Article III.2 : Non réalisation du stage

Le BUT est une formation professionnelle qui comprend des périodes de stages indispensables aux apprentissages et qui ne peuvent faire l'objet de rattrapage. Ainsi la non réalisation d'un stage pour un motif justifié ou non entraîne la note de zéro dans le calcul des UE qui incluent cette modalité de contrôle des connaissances et des compétences.

Article III.3 : Modalités de réalisation du stage : présence en entreprise et télétravail

Dans le cadre du BUT, le stage constitue une phase essentielle de mise en situation professionnelle. Il doit être effectué **de préférence en présentiel** au sein de l'organisme d'accueil, afin de garantir l'acquisition des compétences professionnelles en lien avec la formation.

Toutefois, le stage peut être réalisé **partiellement en télétravail**, sous réserve du respect des conditions suivantes :

1. **Encadrement du stagiaire en télétravail** : L'entreprise d'accueil doit désigner une personne référente chargée d'assurer le suivi et l'encadrement du stagiaire pendant les périodes en télétravail. Les modalités de communication (visioconférences, échanges réguliers par courriel ou téléphone, etc.) doivent être précisées.
2. **Fourniture du matériel informatique** : L'entreprise doit spécifier dans la convention de stage si elle fournit le matériel informatique (ordinateur, connexion VPN, logiciels spécifiques, etc.) nécessaire à l'accomplissement des missions en télétravail. À défaut, elle doit s'assurer que le matériel personnel du stagiaire est adapté et sécurisé pour les tâches demandées.
3. **Lieu de réalisation du télétravail** : Le lieu exact où le stagiaire effectuera le télétravail doit être clairement indiqué dans la convention de stage. En règle générale, ce lieu est le domicile du stagiaire. Toute autre localisation devra être justifiée et validée par l'établissement d'enseignement.
4. **Missions réalisées en télétravail** : Les missions confiées au stagiaire en situation de télétravail doivent être compatibles avec ce mode d'organisation. Elles doivent être définies précisément dans la convention de stage et faire l'objet d'un suivi régulier de la part du tuteur en entreprise.
5. **Fréquence et modalités du télétravail** : La répartition entre présence en entreprise et télétravail doit être clairement définie (jours ou périodes concernées) et validée par l'équipe pédagogique. Toute modification substantielle des modalités initiales devra être signalée à l'établissement.

Le recours au télétravail ne doit en aucun cas nuire à la qualité de l'encadrement, du stagiaire, ni à l'évaluation de ses missions. L'établissement se réserve le droit de refuser ou de demander des

ajustements si les conditions de télétravail ne sont pas jugées satisfaisantes.

Article III.4 : Bonus :

Afin d'encourager la pratique d'activités physiques, sportives et culturelles régulières (ateliers culture), une bonification maximale de 0.6 point peut être attribuée par les enseignants habilités (enseignants d'EPS, enseignants chargés de la culture) est ajoutée à la moyenne de toutes les Unités d'Enseignements pour chaque semestre dans les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences. Si plusieurs activités sportives ou culturelles sont menées par l'étudiant, seule, celle qui est la mieux notée sera retenue pour le bénéfice de cette disposition.

Le bonus maximum est fixé à 3% du total des points : 20/20 ($20 \times 3\% = 0.6$ point)

Note obtenue en activité Bonus à l'UE	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,30	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Titre IV : Attribution du BUT

Article IV.1 : Semestres et diplôme (Bulletin Officiel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche spécial n°4 du 17 Juin 2021)

Attribution du BUT : les Unités d'Enseignement du BUT doivent toutes être validées, directement (note obtenue supérieure ou égale à 10/20) ou par compensation.

La note obtenue dans une Unité d'Enseignement est la résultante des notes du pôle « ressources » et du pôle des « Situations d'Apprentissage et d'Evaluation (SAE) » (le poids relatif du pôle « ressources » et du pôle « SAE » varie de 40% à 60% selon les unités d'enseignement).

La compensation s'effectue au sein d'un Regroupement Cohérent d'Unités d'Enseignement (RCUE). Le calcul de cette compensation s'effectue par la moyenne normale des UE composant le RCUE, par exemple : la moyenne du RCUE1 = $(UE1.1 + UE1.2) / 2$

D'autre part l'obtention des deux Unités d'Enseignement d'une compétence emporte l'obtention des Unités d'Enseignement du niveau inférieur de la même compétence.

La poursuite d'études dans un semestre pair (2, 4, 6) d'une année est de droit.

La poursuite d'études au semestre 3 est possible si l'étudiant a à la fois obtenu la moyenne (10/20) à plus de la moitié des regroupements d'UE, et une note supérieure ou égale à 8/20 à chacun des autres regroupements cohérents.

La poursuite d'études au semestre 5 nécessite en plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2, directement ou par compensation.

La poursuite d'études en année supérieure en passant du statut de formation initiale en formation par alternance est soumise au jury de fin d'année.

Article IV.2 : Redoublement :

Le redoublement est soumis à l'autorisation du jury qui se prononce en fonction des résultats obtenus, du comportement et de l'assiduité de l'étudiant.

Le refus d'autoriser le redoublement est décidé après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il est motivé et assorti de conseils d'orientation.

Chaque semestre ne peut être redoublé qu'une seule fois. Le nombre de redoublements est limité à quatre sur la totalité du cursus. Toutefois le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire pour cas de force majeure, laissée à son appréciation.

En cas de redoublement, l'étudiant repasse uniquement les UE non capitalisées.

Pour un étudiant qui effectue son cursus de formation sous le régime de l'alternance, le jury autorisera le redoublement sous le statut d'alternant uniquement en troisième année de BUT. L'étudiant de première ou deuxième année de BUT ne pourra redoubler que sous le régime de la formation initiale.

Article IV.3 : Jurys :

Le jury se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants et l'attribution des Unités d'Enseignement. Il délivre le DUT au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits des quatre premiers semestres, et la licence professionnelle « Bachelor Universitaire de Technologie » au terme de 180 crédits.

Le jury ne peut jamais délibérer avant la fin du semestre, c'est-à-dire avant la fin du stage ou avant la fin du contrat de travail, pour les alternants.

Les étudiants délégués de groupe ne peuvent assister aux délibérations du jury, mais ils peuvent être appelés en consultation par le Président du Jury.

Article IV.4 : Avis de poursuite d'études

Le BUT est une formation qui se dispense sur 3 années d'études. De ce fait un avis de poursuite d'études ne pourra être émis par le département de formation uniquement à la demande des étudiants inscrits en troisième année de BUT. Aucun avis de poursuite d'études ne sera donc émis pour les étudiants inscrits en première et deuxième année de BUT.

Titre V: Evaluation interne des formations

Article V.1 objectifs et composition du conseil :

Conformément à l'annexe 1 de l'arrêté relatif aux programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » publié au Bulletin Officiel du 26 mai 2022...., chaque département de l'IUT met en place un conseil de perfectionnement. Dans une logique d'amélioration continue, le conseil de perfectionnement examine une fois par an les indicateurs du Bachelor Universitaire de Technologie de la spécialité, notamment les résultats des évaluations des formations et des enseignements par les étudiants, les suivis de cohortes, la qualité des stages et le suivi de l'insertion professionnelle. Le Conseil de l'IUT est ensuite informé de l'ensemble des évaluations internes des départements.

Le conseil de perfectionnement est présidé par le Directeur de l'IUT et est composé : du chef de département, du directeur des études, de 3 enseignants désignés par le conseil de département de la spécialité, des délégués des étudiants (1 au moins par parcours), et de 2 personnalités au moins représentantes du milieu socioprofessionnel de la spécialité.

Titre VI : Dispositions finales

Article VI.1 Contestation d'une décision de l'établissement :

L'utilisateur peut contester une décision de l'IUTLCO auprès du directeur de l'établissement. Dans tous les cas il peut user des voies de recours habituelles contre les décisions administratives (recours hiérarchique devant Monsieur le recteur de l'Académie de LILLE, recours contentieux devant le tribunal administratif de LILLE).

Article VI.2: Règlements des études des départements :

Chaque département décline le présent règlement des études en y insérant notamment les modalités de contrôle et de calcul des notes par Unité d'Enseignement propres à sa formation, conformément à la réglementation.

Article VI.3 Adhésion au règlement des études :

Le règlement des études du département est lu et commenté par le chef de département en présence des étudiants en début d'année universitaire. Il figure sur le site INTERNET (<http://www.iut.univ-littoral.fr/>) de l'IUT du Littoral Côte d'Opale et sur la plateforme dédiée aux étudiants et aux personnels de l'IUT. Chaque étudiant de la formation atteste en avoir connaissance.

Article VI.4 Application du règlement des études :

Le règlement des études s'applique dès son approbation par le conseil de l'IUT

Titre VII : Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences du département Informatique

Article VII.1 Prêt d'ordinateur portable :

Le département met à disposition un ordinateur portable pour tout étudiant qui en manifesterait le besoin et sur réservation, par mail à iutinfo@univ-littoral.fr, selon les modalités précisées lors de l'inscription. Une priorité est accordée aux étudiants primo entrants.

L'étudiant remplit un formulaire et dépose une caution de 500 euros au secrétariat.

Le prêt de l'ordinateur portable est valable jusqu'à la date indiquée sur le formulaire de demande de prêt.

Tout ordinateur non rendu à la date butoir, entraînera le gel des notes et la non présentation des résultats au jury de fin d'année.

Article VII.2 Absence justifiée :

En rappel de l'article II.1.2 du règlement des études du BUT : « sont justifiées les absences pour : maladie, deuil, examen du permis de conduire, contrainte exceptionnelle insurmontable à l'appréciation du chef de département. Le justificatif doit être un document officiel daté portant mention des jours d'absence. »

Seules les absences, avec le justificatif officiel, déposées au secrétariat seront acceptées.

Article VII.3 Évaluation des ressources :

Lors des différentes évaluations sur table ou sur machine, les objets connectés doivent être éteints, rangés et non visibles durant toute la durée de l'évaluation.

Cas des évaluations de remplacement :

Une évaluation de remplacement est possible à deux conditions simultanées :

- que l'absence soit justifiée (cas précédent article VII.2)
- que l'étudiant en ait fait la demande par courrier électronique le jour de son retour à l'IUT. Le courrier électronique sera destiné à l'enseignant responsable de l'évaluation avec mise en copie du directeur des études.

Article VII.4 Évaluation des SAÉ :

Les SAÉ relèvent du contrôle continu, et comme telles, doivent être évaluées. L'étudiant dont l'absence aura été considérée comme justifiée (cf. article VII.2) aura la possibilité de se voir proposer une SAÉ de remplacement.

Toute absence à une SAÉ entraîne la note de 0/20.

Article VII.5 Jury de poursuite après le BUT :

La commission de jury de poursuite d'études se tient pendant la troisième année de formation, en février, et émet un avis sur la poursuite d'études possible des étudiants, à l'issue de leur formation en BUT.

Cet avis s'appuie sur les moyennes obtenues **dans les ressources sur les semestres 1, 2, 3, 4 et 5** ainsi que du comportement et de l'assiduité de l'étudiant.

N.B. Aucun avis ne sera délivré pour une réorientation en cours de formation.

Article VII.6 Passage en année supérieure et/ou d'obtention du diplôme :

En complément de l'article IV.1 du règlement des études du BUT, l'étudiant pourra poursuivre au semestre 5 en cas de respect des règles énoncées dans ledit article et en ayant validé toutes les compétences de niveau 2 qui ne sont pas reprises au niveau 3.

En complément de l'article IV.1 du règlement des études du BUT, le stage de fin d'études de BUT3 est obligatoire.

Article VII.7 Modalités de contrôle des connaissances et compétences (MCCC) :

Les MCCC sont présentées dans les tableaux suivants pour chaque semestre des 3 années du BUT informatique.

L'évaluation de chaque ressource est présentée sous la forme d'un pourcentage de devoirs surveillés (DS), de travaux pratiques (TP) et d'interrogations orales ou écrites (Interro).

L'évaluation de chaque SAÉ est présentée sous la forme d'un pourcentage de livrables et d'évaluations complémentaires :

- les livrables couvrent toutes productions exigées par l'énoncé de la SAÉ ou les missions pour les stages (logiciel, site web, machine virtuelle, code informatique, intervention de support utilisateur ou d'installation, étude de marché, documents divers, ... etc.) ;
- Les évaluations complémentaires correspondent à toute évaluation venant en sus des livrables et permettant de juger de manière individuelle de l'appropriation de la ou des compétences concernées par cette SAÉ (soutenance orale, enregistrement audio ou vidéo, contrôle écrit, rapport, ... etc.)

Semestre 1

BUT Informatique Semestre 1																	
Compétence		UE			Ressources						SAÉ / Stage / Portfolio						
Code	Titre	Code	Titre	ECTS	Code	Titre	MCC			Coeff.	Total Coeff.	Code	Titre	MCC		Coeff.	Total Coeff.
							Théorie	Pratique	Compétences					livrables	éval. comp.		
C1	Réaliser un développement d'application	UE 1.1	Développer des applications informatiques simples	5	RL01	Initiation au développement	0 %	30 %	70 %	42	60	SAÉ S1.01	Implémentation d'un besoin client	40%	60%	40	40
					RL02	Développement d'interfaces web	100 %	0 %	0 %	12		P1.01	Portfolio			0	
					RL10	Anglais	50 %	50 %	0 %	6							
C2	Optimiser des applications informatiques	UE 1.2	Appréhender et construire des algorithmes	5	RL01	Initiation au développement	0 %	30 %	70 %	24	60	SAÉ S1.02	Comparaison d'approches algorithmiques	75 %	25 %	40	40
					RL03	Introduction à l'architecture des ordinateurs	25 %	50 %	25 %	3							
					RL04	Introduction aux SE et à leur fonctionnement	50 %	25 %	25 %	3							
					RL06	Mathématiques discrètes	50 %	25 %	25 %	15							
					RL07	Outils mathématiques fondamentaux	50 %	0 %	50 %	15		P1.01	Portfolio			0	
C3	Administrer des systèmes informatiques complexes	UE 1.3	Installer et configurer un poste de travail	5	RL03	Introduction à l'architecture des ordinateurs	25 %	50 %	25 %	21	60	SAÉ S1.01	Installation d'un poste pour le développement	70 %	30 %	40	40
					RL04	Introduction aux SE et à leur fonctionnement	50 %	25 %	25 %	21							
					RL10	Anglais	50 %	50 %	0 %	12							
					RL11	Bases de la communication	60 %	40 %	0 %	6		P1.01	Portfolio			0	
C4	Gérer des données de l'information	UE 1.4	Concevoir et mettre en place une bdd à partir d'un cahier des charges client	5	RL05	Introduction aux bases de données et SQL	100 %	0 %	0 %	36	60	SAÉ S1.04	Création d'une base de données	80%	20%	40	40
					RL06	Mathématiques discrètes	50 %	25 %	25 %	18							
					RL09	Introduction à l'économie durable et numérique	67 %	0 %	33 %	6		P1.01	Portfolio			0	
C5	Conduire un projet	UE 1.5	Identifier les besoins métiers des clients et des utilisateurs	5	RL02	Développement d'interfaces web	100 %	0 %	0 %	18	60	SAÉ S1.05	Recueil de besoins	100 %	0 %	40	40
					RL08	Introduction à la gestion des organisations	67 %	0 %	33 %	27							
					RL11	Bases de la communication	60 %	40 %	0 %	15		P1.01	Portfolio			0	
C6	Travailler dans une équipe informatique	UE 1.6	Identifier ses aptitudes pour travailler dans une équipe	5	RL02	Développement d'interfaces web	100 %	0 %	0 %	5	60	SAÉ S1.06	Découverte de l'environnement économique et écologique	100 %	0 %	40	40
					RL08	Introduction à la gestion des organisations	67 %	0 %	33 %	11							
					RL09	Introduction à l'économie durable et numérique	67 %	0 %	33 %	11							
					RL10	Anglais	50 %	50 %	0 %	11							
					RL11	Bases de la communication	60 %	40 %	0 %	11							
					RL12	Projet professionnel et personnel	0 %	100 %	0 %	11		P1.01	Portfolio			0	
Total ECTS S1 : 30																	

Semestre 2

BUT informatique Semestre 2																		
Compétence		UE			Ressources						SAÉ / Stage / Portfolio							
Code	Titre	Code	Titre	ECTS	Code	Titre	MCC			Coeff.	Total Coeff.	Code	Titre	MCC		Coeff.	Total Coeff.	
							Théorie	Pratique	Compétences					livrables	éval. comp.			
C1	Réaliser un développement est d'application	UE 2.1	Développer des applications informatiques simples	5	R2.01	Développement orienté objets	25 %	50 %	25 %	21	60	SAÉ S2.01	Développement d'une application	100 %	0 %	38	40	
					R2.02	Développement d'applications avec IHM	0 %	75 %	25 %	21								
					R2.03	Qualité de développement	0 %	50 %	50 %	12		P2.01	Portfolio	100 %	0 %	2		
					R2.13	Communication technique	60 %	40 %	0 %	6								
C2	Optimiser des applications informatiques	UE 2.2	Appréhender et construire des algorithmes	5	R2.01	Développement orienté objets	25 %	50 %	25 %	15	60	SAÉ S2.02	Exploration algorithmique d'un problème	100 %	0 %	38	40	
					R2.04	Communication et fonctionnement bas niveau	0 %	50 %	50 %	12								
					R2.07	Graphes	25 %	50 %	25 %	21		P2.01	Portfolio	100 %	0 %	2		
					R2.09	Méthodes numériques	60 %	0 %	40 %	12								
C3	Administrer des systèmes informatiques complexes	UE 2.3	Installer et configurer un poste de travail	5	R2.04	Communication et fonctionnement bas niveau	0 %	50 %	50 %	36	60	SAÉ S2.03	Installation de services réseau	50 %	50 %	38	40	
					R2.05	Introduction aux services réseaux	66 %	34 %	0 %	15								
					R2.12	Anglais	50 %	50 %	0 %	6		P2.01	Portfolio	100 %	0 %	2		
					R2.13	Communication technique	60 %	40 %	0 %	3								
C4	Gérer des données de l'information	UE 2.4	Concevoir et mettre en place une bdd à partir d'un cahier des charges client	5	R2.06	Exploitation d'une base de données	100 %	0 %	0 %	30	60	SAÉ S2.04	Exploitation d'une base de données	80 %	20 %	38	40	
					R2.08	Outils numériques pour les stat. descriptives	0 %	0 %	100 %	12								
					R2.10	Introduction à la gestion des systèmes d'information	100 %	0 %	0 %	12		P2.01	Portfolio	100 %	0 %	2		
					R2.12	Anglais	50 %	50 %	0 %	6								
C5	Conduire un projet	UE 2.5	Identifier les besoins métiers des clients et des utilisateurs	5	R2.02	Développement d'applications avec IHM	0 %	75 %	25 %	3	60	SAÉ S2.05	Gestion d'un projet	100 %	0 %	38	40	
					R2.03	Qualité de développement	0 %	50 %	50 %	6								
					R2.07	Graphes	25 %	50 %	25 %	6								
					R2.10	Introduction à la gestion des systèmes d'information	100 %	0 %	0 %	30		P2.01	Portfolio	100 %	0 %	2		
					R2.12	Anglais	50 %	50 %	0 %	6								
					R2.13	Communication technique	60 %	40 %	0 %	9								
C6	Travailler dans une équipe Informatique	UE 2.6	Identifier ses aptitudes pour travailler dans une équipe	5	R2.02	Développement d'applications avec IHM	0 %	75 %	25 %	4	60	SAÉ S2.06	Organisation d'un travail d'équipe	100 %	0 %	38	40	
					R2.11	Introduction au droit	67 %	0 %	33 %	17								
					R2.12	Anglais	50 %	50 %	0 %	17								
					R2.13	Communication technique	60 %	40 %	0 %	11		P2.01	Portfolio	100 %	0 %	2		
					R2.14	Projet professionnel et personnel	0 %	100 %	0 %	11								
									Total ECTS S2 : 30									
				Total ECTS BUT1 : 60														

Semestre 3 - Parcours A et B

BUT Informatique Semestre 3Parcours A - Réalisation d'applications : conception, développement, validationParcours B - Déploiement d'applications communicantes et sécurisées																	
Compétence		UE			Ressources						SAÉ / Portfolio						
Code	Titre	Code	Titre	ECTS	Code	Titre	MCC			Coeff.	totalCoeff.	Code	Titre	MCC		Coeff.	totalCoeff.
							Théorie	Pratique	Compétences					Livrables	éval. comp.		
C1	Réaliser un développement d'application	UE 3.1	Partir des exigences et aller jusqu'à une application complète	5	R3.01	Développement web	0 %	50 %	50 %	15	60	SAÉ S3.A.01	Parcours A : Développement d'une application : évaluation compétence 1	80 %	20 %	40	
					R3.02	Développement efficace	0 %	100 %	0 %	10							
					R3.03	Analyse	0 %	50 %	50 %	12		SAÉ S3.B.01	Parcours B : Création et déploiement de services applicatifs : évaluation compétence 1	80 %	20 %		
					R3.04	Qualité de développement	34 %	33 %	33 %	15							
					R3.11	Droit des contrats et du numérique	67 %	0 %	33 %	8							
					R3.14	Projet personnel et professionnel	0 %	100 %	0 %	0							
C2	Optimiser des applications informatiques	UE 3.2	Sélectionner les algorithmes adéquats pour répondre à un problème donné	5	R3.01	Développement web	0 %	50 %	50 %	5	60	SAÉ S3.A.01	Parcours A : Développement d'une application : évaluation compétence 2	80 %	20 %	40	
					R3.02	Développement efficace	0 %	100 %	0 %	13							
					R3.03	Analyse	0 %	50 %	50 %	5		SAÉ S3.B.01	Parcours B : Création et déploiement de services applicatifs : évaluation compétence 2	80 %	20 %		
					R3.06	Architecture des réseaux	0 %	75 %	25 %	5							
					R3.08	Probabilités	25 %	50 %	25 %	17							
					R3.09	Cryptographie et sécurité	60 %	0 %	40 %	10							
					R3.12	Anglais	50 %	50 %	0 %	5							
					R3.14	Projet personnel et professionnel	0 %	100 %	0 %	0							
C3	Administrer des systèmes informatiques communicants complexes	UE 3.3	Déployer des services dans une architecture réseau	5	R3.01	Développement web	0 %	50 %	50 %	5	60	SAÉ S3.A.01	Parcours A : Développement d'une application : évaluation compétence 3	80 %	20 %	40	
					R3.05	Programmation système	0 %	40 %	60 %	22							
					R3.06	Architecture des réseaux	0 %	75 %	25 %	18		SAÉ S3.B.01	Parcours B : Création et déploiement de services applicatifs : évaluation compétence 3	80 %	20 %		
					R3.09	Cryptographie et sécurité	60 %	0 %	40 %	10							
					R3.12	Anglais	50 %	50 %	0 %	5							
					R3.14	Projet personnel et professionnel	0 %	100 %	0 %	0							
C4	Gérer des données de l'information	UE 3.4	Optimiser une base de données, interagir avec une application et mettre en œuvre la sécurité	5	R3.01	Développement web	0 %	50 %	50 %	10	60	SAÉ S3.A.01	Parcours A : Développement d'une application : évaluation compétence 4	80 %	20 %	40	
					R3.07	SQL dans un langage de programmation	100 %	0 %	0 %	25							
					R3.08	Probabilités	25 %	50 %	25 %	5		SAÉ S3.B.01	Parcours B : Création et déploiement de services applicatifs : évaluation compétence 4	80 %	20 %		
					R3.09	Cryptographie et sécurité	60 %	0 %	40 %	5							
					R3.10	Management des systèmes d'information	100 %	0 %	0 %	10							
					R3.11	Droit des contrats et du numérique	67 %	0 %	33 %	5							
					R3.14	Projet personnel et professionnel	0 %	100 %	0 %	0							
					C5	Conduire un projet	UE 3.5	Appliquer une démarche de suivi de projet en fonction des besoins métiers des clients et des utilisateurs	5	R3.03							Analyse
R3.04	Qualité de développement	34 %	33 %	33 %						8							
R3.10	Management des systèmes d'information	100 %	0 %	0 %						18	SAÉ S3.B.01	Parcours B : Création et déploiement de services applicatifs : évaluation compétence 5	80 %	20 %			
R3.11	Droit des contrats et du numérique	67 %	0 %	33 %						10							
R3.12	Anglais	50 %	50 %	0 %						7							
R3.13	Communication professionnelle	80 %	40 %	0 %						7							
R3.14	Projet personnel et professionnel	0 %	100 %	0 %						0							
C6	Travailler dans une équipe informatique	UE 3.6	Situer son rôle et ses missions au sein d'une équipe informatique	5						R3.04					Qualité de développement	34 %	33 %
					R3.10	Management des systèmes d'information	100 %	0 %	0 %	16							
					R3.12	Anglais	50 %	50 %	0 %	8	SAÉ S3.B.01	Parcours B : Création et déploiement de services applicatifs : évaluation compétence 6	80 %	20 %			
					R3.13	Communication professionnelle	80 %	40 %	0 %	16							
					R3.14	Projet personnel et professionnel	0 %	100 %	0 %	15							
					Total ECTS S3 : 30												

Semestre 4 - Parcours A

		BUT Informatique Semestre 4																				
		Parcours A - Réalisation d'applications : conception, développement, validation																				
Compétence		UE			Ressources							SAÉ / Stage / Portfolio										
		Code	Titre	ECTS	Code	Titre	Théorie	Pratique	Compétences	Coeff.	talCoeff.	Code	Titre	MCC		Coeff.	talCoeff.					
Code	Titre													livrables	éval. comp.							
C1	Réaliser un développement d'application	UE 4.1	Partir des exigences et aller jusqu'à une application complète	5	R4.01	Architecture logicielle	0 %	50 %	50 %	10	50	SAÉ S4.A.01	Développement d'une application complexe : évaluation compétence 1	80 %	20 %	15						
					R4.02	Qualité de développement	0 %	100 %	0 %	10												
					R4.07	Projet personnel et professionnel	0 %	100 %	0 %	0												
					R4.A.10	Complément web	0 %	50 %	50 %	10												
					R4.A.11	Développement pour applications mobiles	0 %	100 %	0 %	10												
C2	Optimiser des applications informatiques	UE 4.2	Sélectionner les algorithmes adéquats pour répondre à un problème donné	5	R4.04	Méthodes d'optimisation	60 %	0 %	40 %	14	50	SAÉ S4.A.01	Développement d'une application complexe : évaluation compétence 2	80 %	20 %	15						
					R4.05	Anglais	50 %	50 %	0 %	5												
					R4.07	Projet personnel et professionnel	0 %	100 %	0 %	0												
					R4.AB.09	Management avancé des systèmes d'information	0 %	50 %	50 %	5												
					R4.A.10	Complément web	0 %	50 %	50 %	6		STAGE						Stage	60 %	40 %	30	
					R4.A.11	Développement pour applications mobiles	0 %	100 %	0 %	6												
					R4.A.12	Automates et langages	60 %	0 %	40 %	14												
					P4.01	Portfolio	100 %	0 %	5													
C3	Administrer des systèmes informatiques complexes	UE 4.3	Déployer des services dans une architecture réseau	5	R4.01	Architecture logicielle	0 %	50 %	50 %	16	50	SAÉ S4.A.01	Développement d'une application complexe : évaluation compétence 3	80 %	20 %	15						
					R4.07	Projet personnel et professionnel	0 %	100 %	0 %	0												
					R4.AB.08	Virtualisation	0 %	50 %	50 %	14												
					P4.01	Portfolio	100 %	0 %	5													
C4	Gérer des données de l'information	UE 4.4	Optimiser une base de données, interagir avec une application et mettre en œuvre la sécurité	5	R4.03	Qualité et au-delà du relationnel	100 %	0 %	0 %	23	50	SAÉ S4.A.01	Développement d'une application complexe : évaluation compétence 4	80 %	20 %	15						
					R4.06	Communication interne	60 %	40 %	0 %	7												
					R4.07	Projet personnel et professionnel	0 %	100 %	0 %	0												
					R4.A.10	Complément web	0 %	50 %	50 %	10												
					R4.A.11	Développement pour applications mobiles	0 %	100 %	0 %	10		P4.01						Portfolio	100 %	0 %	5	
C5	Conduire un projet	UE 4.5	Appliquer une démarche de suivi de projet en fonction des besoins métiers des clients et des utilisateurs	5	R4.02	Qualité de développement	0 %	100 %	0 %	13	50	SAÉ S4.A.01	Développement d'une application complexe : évaluation compétence 5	80 %	20 %	15						
					R4.07	Projet personnel et professionnel	0 %	100 %	0 %	0												
					R4.AB.09	Management avancé des systèmes d'information	0 %	50 %	50 %	27												
					R4.A.10	Complément web	0 %	50 %	50 %	5												
					R4.A.11	Développement pour applications mobiles	0 %	100 %	0 %	5		P4.01						Portfolio	100 %	0 %	5	
C6	Travailler dans une équipe informatique	UE 4.6	Situer son rôle et ses missions au sein d'une équipe informatique	5	R4.01	Architecture logicielle	0 %	50 %	50 %	5	50	SAÉ S4.A.01	Développement d'une application complexe : évaluation compétence 6	80 %	20 %	15						
					R4.05	Anglais	50 %	50 %	0 %	16												
					R4.06	Communication interne	60 %	40 %	0 %	16												
					R4.07	Projet personnel et professionnel	0 %	100 %	0 %	13												
									Total ECTS S4 : 30													
				Total ECTS BUT2 : 60																		

Semestre 4 - Parcours B

BUT Informatique Semestre 4																	
Parcours B - Déploiement d'applications communicantes et sécurisées																	
Compétence		UE			Ressources							SAÉ / Portfolio					
		Code	Titre	ECTS	Code	Titre	MCC			Coeff.	ptalCoeff.	Code	Titre	MCC		Coeff.	ptalCoeff.
Théorie	Pratique						Compétences	livrables	éval. comp.								
C1	Réaliser un développement d'application	UE 4.1	Partir des exigences et aller jusqu'à une application complète	5	R4.01	Architecture logicielle	0 %	50 %	50 %	32	50	SAÉ S4.B.01	Déployer et sécuriser des services dans un réseau : évaluation compétence 1	80 %	20,0 %	15	50
					R4.02	Qualité de développement	0 %	100 %	0 %	18		STAGE	Stage	60 %	40 %	30	
					R4.07	Projet personnel et professionnel	0 %	100 %	0 %	0		P4.01	Portfolio	100 %	0 %	5	
C2	Optimiser des applications informatiques	UE 4.2	Sélectionner les algorithmes adéquats pour répondre à un problème donné	5	R4.04	Méthodes d'optimisation	60 %	0 %	40 %	23	50	SAÉ S4.B.01	Déployer et sécuriser des services dans un réseau : évaluation compétence 2	80 %	20,0 %	15	50
					R4.05	Anglais	50 %	50 %	0 %	6		STAGE	Stage	60 %	40 %	30	
					R4.07	Projet personnel et professionnel	0 %	100 %	0 %	0				100 %	0 %	5	
					R4.AB.09	Management avancé des systèmes d'information	0 %	50 %	50 %	9		P4.01	Portfolio	100 %	0 %	5	
					R4.B.10	Cryptographie et sécurité	0 %	40 %	60 %	14				100 %	0 %	5	
C3	Administrer des systèmes informatiques communicants complexes	UE 4.3	Déployer des services dans une architecture réseau	5	R4.01	Architecture logicielle	0 %	50 %	50 %	6	50	SAÉ S4.B.01	Déployer et sécuriser des services dans un réseau : évaluation compétence 3	80 %	20,0 %	15	50
					R4.07	Projet personnel et professionnel	0 %	100 %	0 %	0		STAGE	Stage	60 %	40 %	30	
					R4.AB.08	Virtualisation	0 %	50 %	50 %	12				100 %	0 %	5	
					R4.B.10	Cryptographie et sécurité	0 %	40 %	60 %	6		P4.01	Portfolio	100 %	0 %	5	
					R4.B.11	Réseau avancé	50 %	50 %	0 %	13				100 %	0 %	5	
					R4.B.12	Sécurité système et réseaux	50 %	50 %	0 %	13				100 %	0 %	5	
C4	Gérer des données de l'information	UE 4.4	Optimiser une base de données, interagir avec une application et mettre en œuvre la sécurité	5	R4.03	Qualité et au-delà du relationnel	100 %	0 %	0 %	31	50	SAÉ S4.B.01	Déployer et sécuriser des services dans un réseau : évaluation compétence 4	80 %	20,0 %	15	50
					R4.06	Communication interne	60 %	40 %	0 %	9		STAGE	Stage	60 %	40 %	30	
					R4.07	Projet personnel et professionnel	0 %	100 %	0 %	0				100 %	0 %	5	
					R4.B.10	Cryptographie et sécurité	0 %	40 %	60 %	10		P4.01	Portfolio	100 %	0 %	5	
C5	Conduire un projet	UE 4.5	Appliquer une démarche de suivi de projet en fonction des besoins métiers des clients et des utilisateurs	5	R4.02	Qualité de développement	0 %	100 %	0 %	18	50	SAÉ S4.B.01	Déployer et sécuriser des services dans un réseau : évaluation compétence 5	80 %	20,0 %	15	50
					R4.07	Projet personnel et professionnel	0 %	100 %	0 %	0		STAGE	Stage	60 %	40 %	30	
					R4.AB.09	Management avancé des systèmes d'information	0 %	50 %	50 %	32				100 %	0 %	5	
C6	Travailler dans une équipe informatique	UE 4.6	Situer son rôle et ses missions au sein d'une équipe informatique	5	R4.01	Architecture logicielle	0 %	50 %	50 %	5	50	SAÉ S4.B.01	Déployer et sécuriser des services dans un réseau : évaluation compétence 6	80 %	20,0 %	15	50
					R4.05	Anglais	50 %	50 %	0 %	16		STAGE	Stage	60 %	40 %	30	
					R4.06	Communication interne	60 %	40 %	0 %	16				100 %	0 %	5	
					R4.07	Projet personnel et professionnel	0 %	100 %	0 %	13		P4.01	Portfolio	100 %	0 %	5	
		Total ECTS S4 : 30															
		Total ECTS BUT2 : 60															

Semestre 5 - Parcours A

BUT Informatique Semestre 5Parcours A - Réalisation d'applications : conception, développement, validation																												
Compétence		UE			Ressources						SAÉ / Stage / Portfolio																	
		Code	Titre	ECTS	Code	Titre	MCC			Coeff.	TotalCoeff.	Code	Titre	MCC		Coeff.	TotalCoeff.											
Code	Titre						Théori- e	Pratique	Compétence s					livrables	éval. comp.													
C1	Réaliser un développement d'application	UE 5.1	Adapter des applications sur un ensemble de supports (embarqué, web, mobile, IoT...)	10	RS.02	Projet personnel et professionnel	0 %	100 %	0 %	0	60	SAÉ 5S.A.01	Développement avancé : évaluation compétence 1	80 %	20 %	40	40											
					RS.A.04	Qualité algorithmique	0 %	100 %	0 %	3																		
					RS.A.05	Programmation avancée	0 %	100 %	0 %	10																		
					RS.A.06	Sensibilisation à la prog. multimédia	0 %	100 %	0 %	3																		
					RS.A.07	Automatisation de la chaîne de prod.	0 %	100 %	0 %	7																		
					RS.A.08	Qualité de développement	0 %	100 %	0 %	8																		
					RS.A.09	Virtualisation avancée	0 %	50 %	50 %	8																		
					RS.A.10	Nouveaux paradigmes de bdd	100 %	0 %	0 %	14																		
					RS.A.11	Économie durable et numérique	0 %	100 %	0 %	3																		
					RS.A.14	Anglais	0 %	100 %	0 %	4								PS.A.01	Portfolio									
C2	Optimiser des applications informatiques	UE 5.2	Analyser et optimiser des applications	10	RS.02	Projet personnel et professionnel	0 %	100 %	0 %	0	60	SAÉ 5S.A.01	Développement avancé : évaluation compétence 2	80 %	20 %	40	40											
					RS.A.04	Qualité algorithmique	0 %	100 %	0 %	7																		
					RS.A.05	Programmation avancée	0 %	100 %	0 %	8																		
					RS.A.06	Sensibilisation à la prog. multimédia	0 %	100 %	0 %	3																		
					RS.A.08	Qualité de développement	0 %	100 %	0 %	6																		
					RS.A.09	Virtualisation avancée	0 %	50 %	50 %	3																		
					RS.A.10	Nouveaux paradigmes de bdd	100 %	0 %	0 %	5																		
					RS.A.11	Méthodes d'optimisation	50 %	0 %	50 %	8																		
					RS.A.12	Modélisations mathématiques	50 %	0 %	50 %	15																		
					RS.A.14	Anglais	0 %	100 %	0 %	5								PS.A.01	Portfolio									
C6	Travailler dans une équipe informatique	UE 5.6	Manager une équipe informatique	10	RS.01	Initiation au management	0 %	100 %	0 %	11	60	SAÉ 5S.A.01	Développement avancé : évaluation compétence 3	80 %	20 %	40	40											
					RS.02	Projet personnel et professionnel	0 %	100 %	0 %	7																		
					RS.03	Politique de communication	0 %	50 %	50 %	13																		
					RS.A.06	Sensibilisation à la prog. multimédia	0 %	100 %	0 %	3																		
					RS.A.07	Automatisation de la chaîne de prod.	0 %	100 %	0 %	3																		
					RS.A.13	Économie durable et numérique	0 %	100 %	0 %	6																		
					RS.A.14	Anglais	0 %	100 %	0 %	15														PS.A.01	Portfolio			
Total ECTS 55 : 30																												

Semestre 5 - Parcours B

BUT Informatique Semestre 5																												
Parcours B - Déploiement d'applications communicantes et sécurisées																												
Compétence		UE			Ressources						SAÉ / Stage / Portfolio																	
Code	Titre	Code	Titre	ECTS	Code	Titre	MCC			Coeff.	TotalCoeff	Code	Titre	MCC		Coeff.	TotalCoeff											
							Théorie	Pratique	Compétence					Livrables	éval. comp.													
C1	Réaliser un développement d'application	UE 5.1	Adapter des applications sur un ensemble de supports (embarqué, web, mobile, IoT...)	10	RS.02	Projet personnel et professionnel	0 %	100 %	0 %	0	60	SAÉ 55.B.01	Évolution d'une infrastructure : évaluation compétence 1	80 %	20 %	40	40											
					RS.04	Programmation avancée en système	0 %	100 %	0 %	12																		
					RS.05	Automatisation de la chaîne de prod.	0 %	100 %	0 %	14																		
					RS.06	Install. & conf. de services complexes	50 %	50 %	0 %	12		PS.B.01	Portfolio															
					RS.07	Virtualisation avancée	0 %	100 %	0 %	12																		
					RS.08	Anglais	50 %	50 %	0 %	10																		
C3	Administrer des systèmes informatiques communicants complexes	UE 5.3	Faire évoluer et maintenir un système informatique communicant en conditions opérationnelles	10	RS.02	Projet personnel et professionnel	0 %	100 %	0 %	0	60	SAÉ 55.B.01	Évolution d'une infrastructure : évaluation compétence 3	80 %	20 %	40	40											
					RS.04	Programmation avancée en système	0 %	100 %	0 %	3																		
					RS.06	Install. & conf. de services complexes	50 %	50 %	0 %	12																		
					RS.07	Virtualisation avancée	0 %	100 %	0 %	5		PS.B.01	Portfolio															
					RS.08	Continuité de service	50 %	50 %	0 %	15																		
					RS.09	Cybersécurité	50 %	50 %	0 %	11																		
					RS.10	Modélisations math. pour app. com.	50 %	0 %	50 %	8																		
					RS.11	Economie durable et numérique	67 %	0 %	33 %	3																		
					RS.12	Anglais	50 %	50 %	0 %	3																		
					C6	Travailler dans une équipe informatique	UE 5.6	Manager une équipe informatique	10	RS.01		Initiation au management	0 %	100 %	0 %	10		60	SAÉ 55.B.01	Évolution d'une infrastructure : évaluation compétence 6	80 %	20 %	40	40				
										RS.02		Projet personnel et professionnel	0 %	100 %	0 %	6												
										RS.03		Politique de communication	0 %	50 %	50 %	18												
RS.05	Automatisation de la chaîne de prod.	0 %	100 %	0 %						4	PS.B.01	Portfolio																
RS.11	Economie durable et numérique	67 %	0 %	33 %						8																		
RS.12	Anglais	50 %	50 %	0 %						14																		
				Total ECTS 55 : 30																								

Semestre 6 - Pacours A

BUT Informatique Semestre 6															
Parcours A - Réalisation d'applications : conception, développement, validation															
UE			Ressources						SAÉ / Stage / Portfolio						
Code	Titre	ECTS	Code	Titre	MCC			Coeff.	TotalCoeff	Code	Titre	MCC		Coeff.	TotalCoeff
					Théorie	Pratique	Compétences					livrables	éval. comp.		
UE 6.1	Adapter des applications sur un ensemble de supports (embarqué, web, mobile, IoT...)	10	R6.A.04	Projet personnel et professionnel	0 %	100 %	0 %	0	40	SAÉ 56.A.01	Évolution d'une application existante : évaluation compétence 1	80 %	20 %	10	60
			R6.A.05	Développement avancé	0 %	100 %	0 %	22		STAGE.A	Stage	60 %	40 %	45	
			R6.A.06	Maintenance applicative	0 %	100 %	0 %	18		P6.A.01	Portfolio	100 %	0 %	5	
UE 6.2	Analyser et optimiser des applications	10	R6.A.04	Projet personnel et professionnel	0 %	100 %	0 %	0	40	SAÉ 56.A.01	Évolution d'une application existante : évaluation compétence 2	80 %	20 %	10	60
			R6.A.05	Développement avancé	0 %	100 %	0 %	22		STAGE.A	Stage	60 %	40 %	45	
			R6.A.06	Maintenance applicative	0 %	100 %	0 %	18		P6.A.01	Portfolio	100 %	0 %	5	
UE 6.6	Manager une équipe informatique	10	R6.01	Initiation à l'entrepreneuriat	0 %	100 %	0 %	12	40	SAÉ 56.A.01	Évolution d'une application existante : évaluation compétence 6	80 %	20 %	10	60
			R6.02	Droit du numérique	67 %	0 %	33 %	12							
			R6.03	Communication : org. et diff. de l'info.	0 %	0 %	100 %	7		STAGE.A	Stage	60 %	40 %	45	
			R6.04	Projet personnel et professionnel	0 %	100 %	0 %	7							
			R6.A.05	Développement avancé	0 %	100 %	0 %	2							
Total ECTS S6 : 30															
Total ECTS BUT3 : 60															

Semestre 6 - Parcours B

BUT Informatique Semestre 6																		
Parcours B - Déploiement d'applications communicantes et sécurisées																		
Compétence		UE			Ressources						SAÉ / Stage / Portfolio							
Code	Titre	Code	Titre	ECTS	Code	Titre	MCC			Coeff.	TotalCoeff	Code	Titre	MCC		Coeff.	TotalCoeff	
							Théorie	Pratique	Compétences					livrables	éval. comp.			
C1	Réaliser un développement d'application	UE 6.1	Adapter des applications sur un ensemble de supports (embarqué, web, mobile, IoT...)	10	R6.04	Projet personnel et professionnel	0 %	100 %	0 %	0	40	SAÉ 56.B.01	Optimisation des services : évaluation compétence 1	80 %	20 %	10	60	
					R6.B.05	Optimisation des services complexes	50 %	50 %	0 %	25		STAGE.B	Stage	60 %	40 %	45		
					R6.B.06	Cloud computing	0 %	100 %	0 %	15		P6.B.01	Portfolio	100 %	0 %	5		
C3	Administrer des systèmes informatiques communicants complexes	UE 6.3	Faire évoluer et maintenir un système informatique communicant en conditions opérationnelles	10	R6.04	Projet personnel et professionnel	0 %	100 %	0 %	0	40	SAÉ 56.B.01	Optimisation des services : évaluation compétence 3	80 %	20 %	10	60	
					R6.B.05	Optimisation des services complexes	50 %	50 %	0 %	15		STAGE.B	Stage	60 %	40 %	45		
					R6.B.06	Cloud computing	0 %	100 %	0 %	25		P6.B.01	Portfolio	100 %	0 %	5		
C6	Travailler dans une équipe informatique	UE 6.6	Manager une équipe informatique	10	R6.01	Initiation à l'entrepreneuriat	0 %	100 %	0 %	12	40	SAÉ 56.B.01	Optimisation des services : évaluation compétence 6	80 %	20 %	10	60	
					R6.02	Droit du numérique	67 %	0 %	33 %	12		STAGE.B	Stage	60 %	40 %	45		
					R6.03	Communication : org. et diff. de l'info.	0 %	0 %	100 %	8								
					R6.04	Projet personnel et professionnel	0 %	100 %	0 %	8		P6.B.01	Portfolio	100 %	0 %	5		
		Total ECTS S6 : 30																
		Total ECTS BUT3 : 60																